



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°23-2022 – 16 juin 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

ON NE LÂCHE RIEN !

Le SNFOCOS s'est particulièrement mobilisé ces derniers mois sur le sort des travailleurs sociaux de nos organismes, pour mémoire [nous avons alerté le Directeur général de la Branche maladie et le Directeur de l'UCANSS sur le sort des oubliés du Ségur dont ils font partie.](#)

Ainsi, comme vous le lirez ci-dessous une commission des travailleurs sociaux organisée par le SNFOCOS s'est tenue récemment à Marseille pour porter ses revendications et préparer une journée de mobilisation et de grève (grève reconductible du 9 juin 2022) au cours de laquelle une délégation de travailleurs sociaux des CAF, CARSAT et UGECAM a été reçue en préfecture.



Du côté du Ségur de la Santé et de son application en UGECAM les choses progressent mais il reste encore des salariés à l'écart. A eux s'ajoutent donc aussi les travailleurs sociaux.

Les salariés de la Sécu ne peuvent pas demeurer les parents pauvres des décisions gouvernementales.

C'est pourquoi le SNFOCOS reste mobilisé sur ces questions et que nous appelons tous nos syndicats à mobiliser sur ces questions et tous les salariés concernés à prendre contact avec le SNFOCOS.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
On ne lâche rien !
Page 2 : Commission
PACA des travailleurs
sociaux et médicaux
sociaux
Réunion du 19 mai 2022
Pages 3 et 4 : Tract
appel à la grève des
travailleurs sociaux
Page 5 : RPN Ségur de la
Santé - Déclaration
préalable du SNFOCOS
Mobilisation CAF
Page 6 : Déclaration FO
au CA de la CNAF
Pages 7 à 9 : Extraits des
résolutions FO Congrès
de Rouen
Page 10 : Communiqué
de presse : FO signe
l'accord
interprofessionnel sur le
paritarisme
Page 11 : Webinaire
AESIO du 24 juin 2022
Page 12 : Semaine de la
QVT - Agenda

COMMISSION PACA DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET MÉDICAUX SOCIAUX RÉUNION DU 19 MAI 2022



Sous l'égide des Délégués régionaux du SNFOCOS PACA et rejointe et amplifiée par les camarades de la Section fédérale des OS de la FEC, une commission dédiée aux travailleurs sociaux s'est constituée au sein de notre région comme annoncée lors de la commission exécutive des 5 et 6 avril derniers.

Le jeudi 19 mai 2022, près de 40 travailleurs sociaux de CAF, CARSAT et UGECAM se sont ainsi réunis pour une après-midi d'échange et de travail à l'Union Départementale Force Ouvrière des Bouches du Rhône.

L'objectif de cette commission est de construire une plateforme revendicative et de bâtir le rapport de force en vue de porter ces revendications à l'Ucanss auprès de qui nous allons solliciter un entretien avec son Directeur.

Après un tour de table où chacun a pu se présenter nous avons démarré les travaux et posé les principales revendications. **Si les travailleurs sociaux ont été dans un premier temps « les Oubliés » du Ségur de la Santé, ils en sont à présent « les Exclus ».**

Le constat est éloquent ; aucun statut ; un personnel embauché au niveau 5B avec pour seule perspective le gain de points de compétence tous les 5 ans en moyenne en fonction des politiques budgétaires votées. Le secteur n'est plus attractif, on arrive même à la situation dans laquelle des CDD sont embauchés pour effectuer les missions permanentes de personnels que l'on ne remplace plus.

Coté gestion prévisionnelle des emplois, tout se résume en un mot : inexistante.

Le périmètre de leurs actions se délite de COG en COG avec la suppression des projets de travail social au sein des CPG pour une refonte ou plutôt une disparition par l'absorption de celui-ci dans le projet global

technocratique sans diagnostic de territoire et sans véritable ancrage ou maillage partenarial.

Les travailleurs sociaux sont pourtant ceux qui sont au contact d'une population qui se retrouve dans la précarité et pour qui le lien social, l'accompagnement et la recherche de solutions sont le ciment de la relation et de la valeur du travail.

Pour une population qui déjà touchée par la crise économique et sociale est en grande demande. On oublie trop souvent que les travailleurs sociaux sont les 1er remparts et la première ligne face à la pauvreté.

Dans un contexte économique et social de crise marquée par une inflation qui va accentuer le niveau de précarité, il est à constater une offre à la population qui s'évapore au fil des ans.



Notre institution est en train d'organiser la déconstruction de notre protection sociale et nos travailleurs sociaux en sont malheureusement la démonstration concrète.

Attaque du statut de cadre, précarisation de l'emploi, abandon de projets sociaux, des tâches administratives grandissantes, c'est encore notre système de protection sociale qui est attaqué avec la politique conduite auprès de nos travailleurs sociaux.

Face à cette situation, nous exigeons la prise en compte d'un socle de revendications :

- un véritable statut de cadre pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux ;
- le Ségur de la santé pour tous par l'octroi de la revalorisation des 183€ nets
 - Un vote dans le Collège des Cadres au sein des IRP
 - la création d'un véritable parcours professionnel avec un parcours professionnel N6

Nous appelons tous les camarades à se joindre à la première action de revendication par l'appel à la grève lancée pour ce jeudi 9 juin 2022. Voir ci-dessous le tract de l'appel à la grève

Les délégués régionaux Paca et Corse SNFOCOS

APPEL A LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ***À quand un véritable projet de travail social dans chaque Branche des Organismes de la Sécurité Sociale ?***

TRAVAILLEURS SOCIAUX CHERCHENT SENS !



Les travailleurs sociaux se trouvent au carrefour d'une multitude d'enjeux contradictoires où des personnes et des rôles se heurtent, des objectifs institutionnels se contredisent, des missions se concurrencent, ils doivent faire face à un ensemble d'injonctions opposées ... ce qui les amène à un profond sentiment d'isolement et d'abandon... Dans une institution comme la nôtre, il faut des professionnels formés, outillés, valorisés, en relation entre eux pour rendre le meilleur service possible aux usagers et allocataires.

Il est important de considérer les réalités complexes et les différents enjeux qui marquent le quotidien du travailleur social, à repérer les contradictions et les impasses qui paralysent.

L'UCANSS et chaque Branche se doivent de garantir à chaque travailleur social l'exercice de son métier dans les conditions optimales :

Aujourd'hui ce qui nous interpelle c'est la place que veut donner l'institution au travail social. La situation se dégrade du fait d'un manque de positionnement, d'une Direction Nationale et locale hors sol, qui ne sait plus (ne veut plus ?) définir des orientations pour le travail social.

- A quand une vision politique ambitieuse à la hauteur des besoins identifiés par territoires au niveau national, et un repositionnement innovant ?
- A quand la reconnaissance et la valorisation de l'expertise sociale et des compétences propres au travail social (travail partenariat, individuel, collectif, évaluation des dispositifs des politiques sociales...)

Aujourd'hui le travail social n'a plus de projet écrit qui donne le sens, qui soit le fil conducteur de l'action.

- A quand des orientations claires en phase avec les évolutions de la société ?
- A quand un projet où le rôle et les missions de chacun seraient définis, cohérents et articulés ?

Le **SNFOCOS** est animé par la conviction profonde que l'ambition constitue l'enjeu supérieur de toute action, elle donne un cap, une perspective à long terme, elle définit des moyens, des étapes, elle donne du sens, tant aux travailleurs sociaux qu'aux partenaires.

Le **SNFOCOS** réclame un projet de travail social d'envergure, une stratégie qui dépasse les logiques gestionnaires pour construire un avantage décisif pour les familles, et les assurés.

Le **SNFOCOS** réclame un plan de formation innovant qui accompagne l'action des Travailleurs sociaux dans un contexte sociétal en évolution.

Le **SNFOCOS** réclame une véritable politique prévisionnelle de gestion des emplois qui anticipe enfin les besoins en fonction des contraintes de l'environnement.

Le **SNFOCOS** croit à l'utilité profonde du travail social dans toutes les branches et notamment dans les CAF, dans les CARSAT et les UGECAM.,
Il croit à sa place singulière en recherche d'équilibre entre sa position institutionnelle et celle auprès des familles allocataires et pour tous les usagers.

Le **SNFOCOS** appelle donc l'UCANSS à sortir enfin de sa torpeur, de son attentisme pour concrétiser une véritable démarche méthodologique de conduite de projet, sans avoir besoin d'un cabinet d'audit, et grâce à l'efficacité reconnue de son encadrement.

- **Le SNFOCOS revendique un travail social conforme à la déontologie et à l'éthique de nos pratiques professionnelles.**
- **Le SNFOCOS revendique une véritable reconnaissance du métier et cela doit passer par une revalorisation immédiate de 300 euros du coefficient de base.**

Matignon ayant annoncé le 17 février 2022 qu'à compter d'avril 2022 les travailleurs sociaux du privé et de l'associatif bénéficieraient d'une augmentation salariale de 183 euros net par mois, comme celle déjà octroyée aux soignants lors du "Ségur de la Santé".

Nous demandons un SEGUR pour tous les TS des Organismes de la Sécurité Sociale

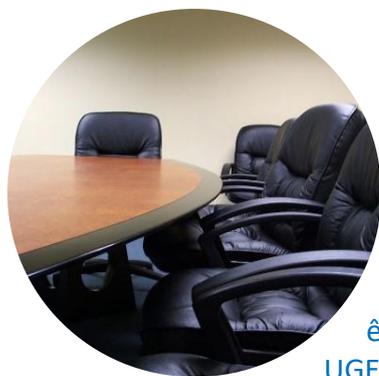
À CE TITRE LE SNFOCOS APPELLE A LA GRÈVE LES TS DES CAF, CARSAT ET UGECAM À PARTIR DU JEUDI 9 JUIN 2022 (55 minutes, journée ou demi-journée reconductible) avec rassemblement le 9 juin à 10h15 devant la préfecture de MARSEILLE pour être reçu par le Préfet.

Thierry FAIVRE

Secrétaire National SNFOCOS Branche Famille et Encadrement

RPN SÉCUR DU 9 JUIN 2022

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS



Monsieur le Directeur,

Depuis les premières annonces et les premiers arbitrages, le sentiment de mal être et d'incompréhension croît parmi le personnel, tant chez les salariés des UGECAM qu'en dehors des UGECAM.

Désormais, la grogne monte avec vigueur parmi les travailleurs sociaux qui exercent dans les CAF et CARSAT et qui ne comprennent pas pourquoi vous les excluez de ce nouveau volet.

Localement, des actions sont organisées comme aujourd'hui par exemple où, à l'appel de la Section Fédérale et du SNFOCOS, un mouvement de grève est initié en PACA.

Nos camarades rappellent et expliquent que les travailleurs sociaux ne sont pas reconnus au sein de l'institution, embauchés au niveau 5B ils ont pour seule perspective l'attribution de mesures salariales ou une évolution vers un poste d'encadrement. Ils réclament ainsi notamment un véritable statut pour les travailleurs sociaux et médico sociaux, s'accompagnant de la création d'un véritable parcours professionnel vers le niveau 6 et la cotisation chez les cadres, et dans l'immédiat, le bénéfice des mesures salariales issues du Ségur.

Ces revendications sont d'autant plus légitimes que, comme vous le rappelez dans le préambule de votre projet d'accord, le Premier Ministre a annoncé lui-même une revalorisation des métiers incluant le secteur social et un plan de mobilisation pour l'attractivité du travail social.

En tout état de cause, nous n'oublions pas nos collègues des Centres d'Examen de Santé dont certains occupent des métiers éligibles au Ségur mais que l'employeur exclue au motif qu'ils n'exercent pas dans un établissement, alors même que dans d'autres environnements ces exclusions ne sont pas appliquées.

Ce que vous proposez aujourd'hui demeure trop restrictif et perpétue la politique de « petits pas ».

Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons au nom des oubliés et des négligés du Ségur : nous réclamons un traitement équitable, nous réclamons la fin des mesures fléchées et nous réclamons de vraies mesures salariales pérennes à la hauteur des déclarations faites par l'UCANSS et les caisses nationales quant aux enjeux d'attractivité et de fidélisation.

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire National du SNFOCOS en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire



MOBILISATION CAF

Le personnel de la CAF de la Drôme sera en grève les 16 et 27 juin prochains pour protester contre la dégradation de ses conditions de travail et du service rendu au personnel, état de fait qui touche toutes les CAF sans distinction pour lequel nous nous mobilisons au SNFOCOS chaque jour pour exiger encore et encore notamment l'arrêt des suppressions de postes. En l'espèce la Direction a pris la décision de fermer l'accueil du 9 au 21 juin pour résorber le retard dans le traitement des dossiers. Nous regrettons que des journalistes aient réagi à cette annonce et cette fermeture en mettant en cause le personnel de la CAF ...

DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE

CA DE LA CNAF DU 8 JUIN 2022



CA de la Caisse nationale des allocations familiales
8 juin 2022

Madame la présidente,
Chèr(e)s, administrateurs,

Suite à l'installation des conseils d'administration de l'ensemble des Caf, notre organisation syndicale est celle qui a le plus de présidents élus (avec 18 présidences) et ce pour la deuxième fois consécutive.

Cette implantation témoigne à la fois de l'attachement de notre organisation syndicale à la défense et à l'amélioration de notre modèle social, et de la pertinence de nos positions qui se voient ainsi confortées au niveau local.

Elle démontre aussi le bien-fondé de nos revendications quant à la place des différents acteurs au sein des caisses de sécurité sociale. En effet, nous continuons à rappeler notre attachement à la gouvernance strictement paritaire des organismes de sécurité sociale et notamment des CAF avec des administrateurs de plein exercice.

C'est dans cette logique que nous dénonçons les conséquences de la loi de 2008 sur la représentativité d'une part, et, d'autre part, l'instruction ministérielle demandant la désignation de l'UNSA, non représentative au plan national, au titre des personnalités qualifiées.

En effet, la représentativité a été appliquée selon des critères tellement obscurs que nous n'avons jamais réussi à en obtenir le détail malgré nos demandes réitérées.

Notre organisation syndicale s'insurge contre cette manipulation. Elle dénonce le fait que dans de nombreuses caisses locales, les MNC sur instruction du ministre de la santé n'ont pas respectées la parité dans la désignation des personnes qualifiées et ce pour faire entrer au conseil un syndicat non représentatif, ce qui porte atteinte au paritarisme de gestion.

Ces agissements sont contraires à la gouvernance historique des caisses de sécurité sociale et elles portent atteinte à notre modèle social.

Madame la présidente, Chèr(e)s administrateurs, notre organisation continuera de revendiquer le rétablissement d'un véritable paritarisme de gestion des organisations syndicales et patronales, et ce dans l'intérêt des allocataires et de leur famille, et elle prendra bien entendu toute sa place dans la négociation de la COG.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
www.force-ouvriere.fr



FO DÉFEND LE PARITARISME

EXTRAITS DE LA RÉOLUTION GÉNÉRALE CONFÉDÉRALE – CONGRÈS DE ROUEN

Défense du paritarisme

Le Congrès rappelle son attachement au paritarisme, à la négociation collective, à la pratique contractuelle et à la construction du rapport de force, qui doivent rester les instruments privilégiés du syndicat pour exercer son rôle de contre poids, faire aboutir les revendications.

Force Ouvrière défend plus que jamais le paritarisme comme base et constante de la démocratie sociale, signifiant l'égalité entre syndicats de salariés et organisations patronales pour impulser une gestion paritaire des organismes ayant vocation à gérer le salaire différé. A tous les niveaux concernés — notamment la Sécurité Sociale, l'Assurance chômage, la Formation Professionnelle, le Logement social, les Retraites — le paritarisme doit être maintenu, renforcé et remis en vigueur.

Le Congrès rappelle l'importance du paritarisme qui doit rester libre de toute tutelle : il reste essentiel sur le plan interprofessionnel que les interlocuteurs sociaux puissent négocier librement, selon un agenda social paritaire, choisi sans intrusion ni injonction du gouvernement. Pour assurer sa mise en oeuvre, le Congrès revendique la généralisation des autorisations d'absence avec maintien de salaire.

Le Congrès revendique l'arrêt des politiques légiférant de plus en plus par ordonnance. Il rappelle l'obligation issue de la loi Larcher qui impose une phase de concertation avec les interlocuteurs sociaux. Le Congrès revendique un véritable respect de la négociation collective, seule source possible d'amélioration des droits des travailleurs.

Également, le Congrès rappelle l'importance des avancées pour les salariés qui sont dues au paritarisme de branche. Force Ouvrière considère

le paritarisme de branche comme étant la meilleure gouvernance pour définir les risques précis liés aux métiers, ainsi que les moyens et formations à mettre en place pour y faire face.

Défendre la protection sociale collective

Attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945, basés sur une gestion paritaire. Le Congrès rappelle que la cotisation sur laquelle repose le financement de la Sécurité sociale représente un salaire différé. Elle est l'expression d'une solidarité dont le principe est « cotiser selon ses moyens et bénéficier selon ses besoins ». C'est pourquoi il condamne la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives, transformant la Sécurité sociale en une variable d'ajustement budgétaire aux mains des gouvernements dans le but de basculer dans un système assurantiel, individuel et privé. Le débat récurrent sur le déficit de la branche maladie continue de nourrir les velléités de réduire le rôle et la place de la Sécurité sociale. Le Congrès appelle au contraire à conforter et renforcer ce qui reste l'une de nos plus grandes conquêtes sociales par la restauration des cotisations et la fin d'exonérations. Le Congrès affirme que supprimer la cotisation maladie de la Sécu est une erreur historique qui met en péril l'existence même du droit à la Sécurité sociale.

Le Congrès affirme que les principes fondateurs de notre modèle social doivent demeurer l'égalité et la solidarité pour assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité, face aux inégalités de couverture et de reste à charge. Il rappelle que grâce au système de redistribution assurée par les politiques sociales et fiscales, le modèle social

français permet de réduire sensiblement les inégalités et la pauvreté.

Le Congrès constate que notre système de Protection Sociale Collective solidaire a démontré encore récemment sa capacité à faire face aux crises de toute nature, pour autant que son équilibre financier soit garanti sur le long terme. Cela nécessite de mettre fin à toutes les politiques de gestion purement comptable et d'exonérations voire de suppressions de cotisations pour prétendument améliorer le pouvoir d'achat.

Concernant la 5^e branche dite branche autonomie, le Congrès rappelle l'opposition de FO à sa mise en place et dénonce le mode de fonctionnement qui repose non plus sur la cotisation assise sur le salaire, mais sur la contribution, ce qui constitue une remise en cause du fonctionnement et de l'organisation de Sécurité sociale et ouvre la voie à sa destruction. Le Congrès rappelle aussi que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Le Congrès considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale et s'oppose à la mise

à l'écart des retraités et des personnes handicapées de l'assurance maladie, et par conséquent, d'un des principes fondateurs de la sécurité sociale : la solidarité intergénérationnelle. Concernant la protection sociale complémentaire, le Congrès condamne l'ANI de 2013. La PSC doit répondre aux mêmes règles que la Sécurité sociale de 1945, pour la solidarité actifs/retraités. Il doit donc y avoir, pour tous, les mêmes niveaux de cotisations, les mêmes prestations et les mêmes garanties.

Le Congrès revendique une législation sur l'autonomie et l'adaptation de la société française à son vieillissement qui garantisse les projets de vie et l'autonomie des retraités et des personnes handicapées. Le Congrès revendique l'indexation des pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen. Le Congrès exige et le maintien de l'allocation adulte handicapé quelles que soient les ressources du conjoint. Le Congrès estime que l'AAH n'est pas un minimum social comme les autres, et devrait au contraire constituer un revenu de remplacement non contributif de Sécurité sociale.



RÉSOLUTION PROTECTION SOCIALE (EXTRAITS)

Préambule : Fidèle aux principes fondateurs de la Sécurité sociale

Réunis à Rouen du 30 mai au 3 juin 2022 pour le 25^e congrès confédéral de FO, les délégués réaffirment leur attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale, issus de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 4 et du 19 octobre 1945, inspirée par le programme de Sécurité sociale rédigé par Georges Buisson, père fondateur de la Sécurité sociale et repris par le Conseil National de la Résistance.

Depuis plus de 75 ans, c'est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain.

FO demeure indéfectiblement attachée aux principes fondateurs de la Sécurité sociale issus du programme du CNR.

Mettant en oeuvre la maxime séculaire « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », elle subit depuis 1996 et particulièrement ces toutes dernières années un double mouvement d'étatisation-privatisation, substituant progressivement aux principes de l'assurance sociale, ceux de l'assistance publique et de la marchandisation.

Cet « amortisseur social », qui aura encore montré son indispensable utilité à l'occasion de la pandémie de Covid-19, et qui aura doté la France du meilleur système de santé au monde il y a plus de 20 ans, est sur le point de changer de modèle. La justice sociale et l'égalité d'accès aux droits et le lien intergénérationnel sont attaquées au nom de l'efficacité économique, la Sécurité sociale étant continûment considérée comme un coût qu'il faut réduire ; et la santé et la retraite non plus comme des droits mais comme des marchés.

Gouvernance et gestion des caisses de la Sécurité Sociale

Le Congrès rappelle que les cotisations sociales sont toujours constitutives de ce que FO appelle le salaire différé ce qui justifie la présence des organisations syndicales dans les conseils des organismes de Sécurité sociale.

Le Congrès dénonce la dilution du paritarisme de gestion, la gouvernance des caisses étant désormais davantage fondée sur l'arbitraire pour la composition des Conseils ou Conseils d'administration que sur la représentation des bénéficiaires (par les organisations syndicales) et des financeurs (par les organisations syndicales et patronales). Cette dilution facilite d'autant l'application de ces règles de gestion qui sont contraires aux valeurs que la Sécurité sociale devrait porter. C'est pourquoi le Congrès alerte sur la place faite à d'autres organisations dans la gestion des caisses par complaisance. Il dénonce l'appel ministériel aux préfets de nommer des représentants d'organisations non représentatives comme personnalités qualifiées. Également, il dénonce les attaques des associations contre la place des organisations syndicales : elles participent en cela à la contre-réforme de notre modèle social.

Le Congrès rappelle que les Conventions d'Objectif et de Gestion (COG) portent depuis plus de 20 ans ces transformations. Les dernières auront été de véritables plans sociaux déguisés, ayant réduit l'effectif de certaines branches de 20%. Le Congrès alerte sur la situation très dégradée dans les caisses du régime général et du régime agricole, où certaines compétences disparaissent, certains métiers sont externalisés, d'autres sont en sous-effectif chronique. Les caisses ont de plus en plus recours à la sous-traitance, les mutualisations et fusions de caisses se poursuivent, des points

d'accueil continuent d'être fermés ou déplacés dans des « Maisons France Service », inadaptées aux assurés et allocataires, restent éloignés de leurs droits et du contact humain. Le Congrès s'oppose et dénonce les fusions de CPAM et de CAF qui ont commencé dans certains départements ruraux, au nom du maintien des services, alors qu'il s'agit au contraire de la participation de la Sécurité sociale à la désertification des services publics.

Le Congrès dénonce avec force les transformations engagées depuis de nombreuses années, mettant en avant l'objectif de gains de productivité immédiats au détriment de la satisfaction des besoins des assurés sociaux et des allocataires. Le Congrès alerte sur la situation sociale dans les caisses, volontairement mises en tension perpétuelle, et où le travail précaire se développe pour faire face aux pics d'activité.

C'est pourquoi le Congrès revendique :

le rétablissement du paritarisme de gestion du salaire différé par les organisations syndicales et patronales ;

la suppression des personnalités qualifiées nommées par les ministres ou les préfets et tout rôle délibératif confié à d'autres que les organisations syndicales ou patronales ;

le rétablissement du statut de Conseil d'administration dans la branche Maladie ;

l'arrêt des mutualisations, fusions de caisse (dont celles à venir entre CPAM et CAF) et le rétablissement complet de leur plein exercice, et l'arrêt de la suppression des postes ;

la suppression des COG et de l'ONDAM qui découle des ordonnances Juppé dont FO revendique l'abrogation.

Vous retrouverez l'ensemble des résolutions dans leur intégralité en ligne sur [le site internet du](#)

[SNFOCOS](#)

FO SIGNE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LE PARITARISME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 9 JUIN 2022



Communiqué de presse

FO signe l'accord national interprofessionnel sur le paritarisme

Dans un contexte où le rôle effectif de la négociation collective, de la pratique contractuelle, productrices de droits effectifs pour les salariés, aux niveaux national, interprofessionnel et de branche, ont été affaiblis, la place du paritarisme pour la gestion de la protection sociale collective solidaire, dans toutes ses dimensions (santé, retraite, assurance chômage, formation professionnelle, logement...), est, elle-même, mise en cause depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, la confédération a maintenu son engagement dans les espaces de discussions et de négociations – dont celui dit de « la modernisation du paritarisme », ouvert entre le patronat et les confédérations syndicales ces derniers mois.

La confédération a œuvré pour parvenir à un accord comportant des avancées dans les règles d'organisation des négociations dans le cadre d'un agenda autonome et préservant nos positions de principes : refus de toute référence à la loi de 2008 ; de toute forme de « règle d'or » budgétaire ; de cadrage gouvernemental de la négociation conduisant à une co-législation ; refus de toute différenciation normative territoriale ; préservation de l'autonomie de désignation et de formation des représentants des confédérations syndicales en particulier.

Cet accord constitue pour FO un point d'appui pour défendre l'autonomie et l'efficacité de la pratique contractuelle.

À l'étatisme social, FO oppose, de longue date, la nécessité d'une clarification des responsabilités, des rôles et des financements entre ce qui relève de l'intérêt général et donc de l'Etat et ce qui doit relever de la solidarité ouvrière et du paritarisme, organisés par la négociation collective, refusant de réduire le syndicat à un rôle de corps intermédiaire, subsidiaire ou sous tutelle de l'Etat !

Il y va à la fois de la liberté syndicale et de la République sociale contre toute forme de modèle corporatiste.

Telles sont raisons de la signature de FO.

Contact :

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Secteur de l'Emploi
Et des Retraites

 mbeugas@force-ouvriere.fr
 01.40.52.84.07

Paris, le 09 juin 2022



INVITATION

LES MATINALES PRÉVENTION AÉSIO MUTUELLE

VENDREDI 24 JUIN 2022 DE 9H À 11H

Pour notre webinaire dédié au

« PASSEPORT PRÉVENTION DANS LE CADRE DE LA LOI SANTÉ AU TRAVAIL »

La loi santé au travail du 2 août 2021, dont les décrets d'application sont sortis très récemment, est la transposition de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 10 décembre 2020 « **pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé et conditions de travail** ».

Cette loi induit plusieurs changements en matière de prévention et de santé au travail tant pour l'employeur que pour les partenaires sociaux.

Entre nouvelles prérogatives du CSE sur l'évaluation des risques professionnels et mise en place du passeport prévention propre à chaque salarié, comment la loi va-t-elle impacter le quotidien des travailleurs ?

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)



« EN QUÊTE DE SENS AU TRAVAIL » PROGRAMME DU RÉSEAU ANACT-ARACT DU 20 AU 24 JUIN PROCHAINS

Du 20 au 24 juin prochains, le réseau Anact-Aract propose un programme de webinaires et d'évènements en présentiel gratuits sur le thème « En quête de sens au travail ».

L'ensemble de la programmation est à découvrir sur semaineqvt.anact.fr.

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

21 juin 2022 :
RPN Travail à distance

23 juin 2022 :
RPN Convention collective des PC

23 juin 2022 :
RPN Travail à distance

24 juin 2022 :
Commission de suivi Inspecteurs du recouvrement

[Webinaire AESIO](#)
[passeport prévention](#)
[dans le cadre de la loi](#)
[Santé au travail](#)

28 juin 2022 :
CPP ACERC

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)